



# **DISCOURS SUR LE BUDGET 1973/74**

**Prononcé le 29 mars 1973**

**À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**par**

**MONSIEUR RAYMOND GARNEAU**

**MINISTRE DES FINANCES**

## INTRODUCTION

Monsieur le Président,

Le budget de tout État moderne est aujourd'hui l'instrument privilégié de la croissance économique et d'une plus juste répartition de la richesse dans une société. Ces deux objectifs fondamentaux ont inspiré à la fois le budget des dépenses que j'ai déposé le 22 mars dernier devant cette Assemblée et mon exposé budgétaire de ce soir.

Après avoir fait un bref retour sur l'exercice 1972/73, j'exposerai notre programme budgétaire pour l'année 1973/74. Je terminerai par une revue de nos relations avec le gouvernement fédéral.

Comme l'an passé, je dépose trois annexes à mon discours. L'annexe I présente des tableaux sur la situation économique. L'annexe II et l'annexe III portent respectivement sur les exercices 1972/73 et 1973/74. Tous ces documents permettront une meilleure compréhension de l'évolution économique et budgétaire au Québec.

## LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1972/73

La reprise amorcée à la fin de 1970 aux États-Unis et au Canada, après s'être confirmée en 1971, s'est encore raffermie en 1972. Le Québec a participé à ce mouvement de relance et les principaux indicateurs témoignent abondamment de la vigueur de notre économie. Ainsi, selon les plus récentes données, le produit national brut s'est accru de 10.4% en 1972 comparativement à 7.6% en 1971. De même, selon l'enquête de la mi-année de Statistique Canada, les immobilisations devraient connaître une augmentation de 17.2% au Québec et, fait particulièrement encourageant, celles du secteur de la fabrication devraient s'accroître de 23.6% chez nous en comparaison d'une hausse de 2.5% seulement pour l'ensemble du Canada.

Le revenu personnel a augmenté de 11.5% en 1972 au regard de 9.0% en 1971. Cette forte hausse s'est reflétée dans la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers. Dans mon discours sur le budget du 18 avril dernier, je prévoyais que cet impôt rapporterait \$1,280 millions en 1972/73; en fait, nous percevons environ \$1,330 millions.

Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers sont également plus élevées du fait que de nouvelles déductions découlant de la réforme fiscale, comme les frais de garde d'enfant et les frais de déménagement, donneront lieu à des remboursements qui seront reflétés principalement en 1973/74. En outre, il ne fait aucun doute que la rétroactivité de salaires consentie aux employés des secteurs public et parapublic à la suite du règlement des conventions collectives de travail a eu un effet appréciable sur les recettes de l'impôt.

L'accroissement élevé du revenu personnel en 1972 a entraîné une reprise sensible de la demande. En effet, les dépenses des consommateurs ont augmenté d'environ 10.5% comparativement à 7.1% en 1971. Cette demande a été particulièrement élevée dans le secteur de l'automobile et des biens durables qui ont connu des taux de croissance supérieurs à 15%. En conséquence, les recettes de la taxe de vente ont été plus fortes

que prévues. Nous escomptons en effet des revenus de \$733 millions à ce titre, alors que j'en avais prévu \$700 millions au début de l'année.

Tel qu'indiqué dans un document déposé récemment à l'Assemblée nationale, cette croissance des revenus fiscaux découlant de la reprise économique nous a permis de financer des dépenses supérieures à celles que j'avais prévues en avril dernier, tout en laissant un déficit inférieur à celui qui avait été annoncé.

En fait, j'avais prévu pour l'exercice 1972/73 des revenus de \$4,231 millions et des dépenses de \$4,614 millions, pour laisser un déficit de \$383 millions. Selon les tableaux que j'ai déposés le 13 mars dernier et qui sont reproduits en annexe, les données réelles de 10 mois et une évaluation des résultats pour deux mois révèlent que les revenus s'établiront à \$4,327 millions et que les dépenses atteindront \$4,673 millions, pour laisser un déficit probable de \$346 millions aux opérations budgétaires (tableau II-1). L'on aura noté que ce déficit sera de \$37 millions inférieur à celui que j'avais prévu lors de mon discours sur le budget et légèrement inférieur également à celui de l'année financière terminée le 31 mars 1972.

Les déboursés extrabudgétaires s'établiront à \$265 millions (tableau II-6), soit une réduction de \$10 millions par rapport à ce qui avait été prévu l'an dernier. Cette diminution est en grande partie attribuable au fait que les prêts et avances à l'Office des autoroutes du Québec seront d'environ \$9 millions moins élevés que prévu, suite à une décision que nous avons prise en vue d'assainir davantage la situation financière de cet organisme. Conformément aux recommandations du vérificateur général, nous avons déjà, dès 1971, diminué la dette de l'Office envers le gouvernement en cédant au ministère de la Voirie certaines voies d'accès dont le coût était supporté auparavant par l'Office. De plus, au cours de l'année 1972/73, nous avons décrété une réduction de 50% du taux d'intérêt sur les avances qui lui sont consenties par le ministère des Finances. Cette mesure aura pour effet de réduire de \$7.2 millions les dépenses de cet organisme pour

son exercice 1972 et lui permettra ainsi d'atteindre un meilleur équilibre financier.

Le 18 avril dernier, j'avais prévu un programme d'emprunt de \$590 millions. En fait, si l'on ajoute les déboursés extrabudgétaires au déficit des opérations budgétaires, les besoins financiers probables s'établiront à \$611 millions. Cependant, en retranchant de ce montant le financement excédentaire de \$32 millions effectué en 1971/72, le solde des emprunts nécessaires pour l'ensemble de l'année financière 1972/73 s'établit à \$579 millions.

Comme je l'ai déjà annoncé, la campagne de souscription des obligations d'épargne de 1972 a rapporté \$117 millions. Par ailleurs, des emprunts de \$90 millions ont été contractés auprès du gouvernement du Canada dans le cadre de l'aide à la croissance de l'emploi, des zones spéciales et du régime de pensions du Canada. C'est donc dire que nous avons eu recours aux marchés réguliers pour une somme de \$372 millions, alors que je prévoyais y recourir pour \$380 millions.

Pour sa part, Hydro-Québec a emprunté \$380

millions (tableau II-8) au cours de son exercice financier 1972, alors que j'avais prévu des emprunts de \$385 millions en avril dernier.

Bref, l'année qui s'achève a été excellente tant du point de vue économique que financier. La reprise a entraîné une hausse exceptionnelle de nos revenus, ce qui a contribué à diminuer l'importance du déficit budgétaire par rapport à celui qui avait été prévu. Qu'il me soit permis de souligner avec une certaine satisfaction que l'activité économique a été particulièrement forte dans le secteur manufacturier, qui est justement l'un de ceux qui ont retenu le plus l'attention du gouvernement depuis 1970. Il est vrai que la reprise économique s'est manifestée davantage en termes d'augmentation de productivité qu'en termes d'emplois, mais il n'en demeure pas moins que les politiques budgétaires et fiscales que notre gouvernement a adoptées au cours des trois dernières années ont eu un effet déterminant; les indicateurs économiques sont là pour en mesurer l'importance et la hausse exceptionnelle des rentrées fiscales pour en fournir la preuve.

# LE PROGRAMME BUDGÉTAIRE ET FISCAL 1973/74

## LA MISSION ÉCONOMIQUE

La reprise économique devrait prendre une ampleur accrue en 1973 et se manifester davantage dans la création d'emplois. En effet, on peut escompter de nouveau une hausse du produit national brut de l'ordre de 10%.

Pour faire face à la demande très forte des consommateurs, qui verront leur revenu disponible accru par le raffermissement de la reprise économique et aussi par les politiques gouvernementales de réduction d'impôt et d'augmentation des paiements de transfert, les entreprises devraient recruter plus de main-d'oeuvre qu'en 1972. En conséquence, je prévois que le taux de croissance de l'emploi atteindra au moins le double de celui de l'an dernier. En fait, les données de Statistique Canada pour les deux premiers mois de 1973 confirment cette prévision.

D'ailleurs, face au problème du sous-emploi, le gouvernement n'est pas demeuré inactif, bien au contraire. Pour stimuler l'économie et favoriser la création d'emplois, nous avons, au cours des dernières années, encouru délibérément des déficits élevés en augmentant le niveau des immobilisations publiques et parapubliques. Ainsi, dès 1971/72, ces immobilisations croissaient de plus de 20% pour se situer à près de \$1.4 milliard, grâce en particulier à une augmentation de 36% des immobilisations faites par les ministères eux-mêmes. En 1972/73, le montant brut des immobilisations publiques et parapubliques a été porté à \$1.6 milliard. Cette année, il atteindra près de \$1.8 milliard.

Un tel niveau d'immobilisations a un impact incontestable sur l'emploi. Nous avons pu évaluer à l'aide du tableau interindustriel de l'économie québécoise préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, que chaque million de dollars dépensé pour la construction de routes, d'édifices publics, d'écoles, d'hôpitaux, etc., permettait de créer ou de soutenir environ 75 emplois soit directement dans le secteur de la construction, soit indirectement dans les divers secteurs industriels qui en sont les fournisseurs. Ainsi, l'on peut donc dire que le niveau des immo-

bilisations publiques et parapubliques a permis, au cours des dernières années et permettra cette année encore, d'assurer directement ou indirectement entre 120,000 et 140,000 emplois répartis dans de nombreux secteurs de l'économie et dans toute les régions du Québec.

La nouvelle présentation des crédits par mission permet d'ailleurs de constater qu'une bonne partie des dépenses de l'État sont orientées vers l'action économique. En 1973/74, \$753 millions seront affectés à cette fin. On nous fera valoir en contre-partie que, pour la même année, plus de \$1.5 milliard sera consacré à la mission éducative et culturelle et près de \$1.9 milliard à la mission sociale. C'est là un fait incontestable qui illustre l'importance que les divers gouvernements ont accordée à ces missions depuis 1960. Toutefois, ce regroupement doit être interprété à la lumière des considérations suivantes.

En premier lieu, les sommes indiquées pour les diverses missions ne comprennent que les crédits budgétaires. Or, notre action sur le plan économique comprend également les déboursés extrabudgétaires faits aux sociétés d'État qui oeuvrent dans le secteur économique, telles que Sidbec, Soquem, Soquip, la Société de développement de la Baie-James, la Société de développement industriel et d'autres.

En second lieu, en comparant l'importance et l'augmentation relative des missions, il faut se rappeler que le rôle du gouvernement ne se définit pas de la même façon dans chacune de ces missions. C'est ainsi que la prise en charge par l'État de l'éducation et des soins hospitaliers a résulté en une augmentation telle de son rôle dans ces domaines que l'on peut dire qu'il supporte la presque totalité des dépenses des Québécois à cette fin.

Il n'en va pas de même de la mission économique où l'entreprise privée reste le moteur principal de l'activité et où le rôle de l'État ne saurait se mesurer uniquement en termes de niveau de dépenses publiques. Celui-ci consiste également à favoriser et à stimuler les initiatives des individus et des entreprises par divers moyens

d'assistance technique et par une fiscalité appropriée. C'est pourquoi nous avons non seulement évité d'augmenter les taxes mais nous avons même réduit ou aboli certaines d'entre elles. L'an dernier, par exemple, en plus d'avoir réduit l'impôt successoral, nous avons aboli la taxe sur le transfert des valeurs mobilières et suspendu pour trois ans la taxe de vente sur la machinerie industrielle. Ces mesures ne sont certainement pas étrangères à la hausse de quelque 30% des immobilisations en machinerie et outillage que notre secteur de la fabrication devrait connaître en 1972.

Enfin, dans cette présentation par mission, les dépenses de construction ont été classées en fonction de leurs fins éducatives, culturelles ou sociales et non en fonction des effets économiques qu'elles entraînent. Or, les investissements subventionnés ou autorisés par le gouvernement du Québec dans ces domaines s'élèveront à plus de \$500 millions en 1973/74 (tableau III-1), ce qui illustre l'importance économique de dépenses qui ne sont pas classées dans la mission économique et dont l'influence sur la création d'emplois n'en demeure pas moins réelle.

## **MESURES ADDITIONNELLES**

La semaine dernière, j'ai déposé les Crédits 1973/74, qui s'élèvent à \$5,068 millions (tableau III-2). Je voudrais maintenant vous faire part de mesures additionnelles qui donneront lieu, dans les jours prochains, à un dépôt de crédits supplémentaires. Ces nouvelles initiatives visent à stimuler davantage la création d'emplois et à augmenter les ressources financières de nos municipalités.

### **1. Le parc industriel de Sherbrooke**

L'une des priorités du gouvernement est de favoriser un développement économique régional harmonieux par de multiples programmes d'infrastructures, notamment par des réseaux routiers et des parcs industriels. En 1973/74 des crédits de \$8.2 millions, au regard de \$1.9 millions l'année précédente, ont déjà été prévus au ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'infrastructure d'accueil à l'industrie. En plus de ces crédits déjà déposés la semaine dernière, nous avons décidé d'ajouter des sommes additionnelles pour la mise en place d'un parc industriel à Sherbrooke. Son coût total devrait s'élever à \$3 millions, dont \$1 million sera dépensé dès l'année

1973/74. Nous répondons là à un besoin de cette région des Cantons de l'Est qui bénéficiera ainsi de meilleures possibilités de développement industriel.

### **2. Accroissement du capital social de SOQUEM**

Une autre préoccupation majeure du gouvernement est d'accroître l'efficacité de l'action de nos grands instruments collectifs de développement économique. Comme vous le savez, la Société Québécoise d'Exploration Minière (SOQUEM) a été créée en 1965 avec un capital social de \$15 millions à être versé sur une période de 10 ans. En 1971, pour répondre à des engagements de plus en plus importants dans le domaine de l'exploration, nous avons posé un premier geste concret en le portant à \$21.25 millions. Malgré cette addition à son capital, les revenus que SOQUEM tire de l'exploitation minière demeurent cependant encore insuffisants pour lui permettre de mener à bien plusieurs projets importants qu'elle a mis en marche dans diverses régions de la province.

Dans les mois à venir, SOQUEM devra assumer le fardeau financier nécessaire à la mise en valeur du gîte de sel aux Iles-de-la-Madeleine, d'un gîte d'ilménite et de rutile à Saint-Urbain dans le comté de Charlevoix et, éventuellement d'un gîte de magnétite titanifère à Magpie sur la Côte Nord. SOQUEM sera également appelée à garantir sa part des emprunts nécessaires au financement de la mise en exploitation du gisement de columbium de Saint-Honoré dans la région de Chicoutimi.

Voilà pourquoi le gouvernement se propose maintenant de porter le capital social de SOQUEM à \$40 millions. La Société pourra ainsi poursuivre ses activités d'exploration courante et financer ses programmes de mise en valeur à exigences financières normales. De plus, le gouvernement étudie la possibilité de créer un fonds spécial de développement afin de permettre à SOQUEM de s'engager dans des projets de plus grande envergure.

### **3. L'opération placement**

Malgré la croissance économique que nous connaissons, les emplois qui se créent ne peuvent pas toujours résorber complètement le chômage. C'est ainsi que certains travailleurs n'ont malheureusement pas toujours les qualifications

nécessaires pour remplir les emplois disponibles ou encore considèrent-ils que ces emplois ne correspondent pas à leurs aspirations en termes de revenu ou de lieu de travail. De nombreux emplois ne trouvent pas preneurs, ce qui retarde même la croissance de certains secteurs industriels. Il y a donc mésadaptation entre l'offre et la demande d'emplois et c'est la volonté du gouvernement de chercher par tous les moyens d'y remédier.

Ce problème tient à plusieurs facteurs. Il y a d'abord les transformations technologiques rapides que connaissent certains secteurs de notre économie et qui exigent un recyclage constant des travailleurs; il y a également la mise en place de programmes de soutien du revenu qui ne comportent peut-être pas encore suffisamment d'incitation au travail; il semble enfin que de très nombreux chômeurs — des assistés sociaux en particulier — pourraient être mis en emploi s'ils étaient mieux renseignés sur les postes disponibles.

C'est dans cet esprit que le gouvernement créait en décembre dernier un «Comité de Placement» chargé:

- d'identifier les secteurs et les régions où il y a pénurie de main-d'oeuvre;
- de classer les bénéficiaires d'aide sociale selon leurs aptitudes à occuper un emploi;
- de préparer une banque de projets susceptibles de créer des emplois dans le secteur public, et
- de suggérer des mesures pour inciter les personnes sans emploi à réintégrer le marché du travail.

La Banque de projets sera constituée pour une bonne part à même les budgets des ministères. De plus, pour permettre la réalisation de projets nouveaux, un programme spécial additionnel de \$5 millions sera ajouté au secteur «main-d'oeuvre et emploi» du ministère du Travail.

#### **4. Le placement des étudiants pendant l'été**

L'été dernier, nous avons prévu, dans les budgets des divers ministères, une somme globale de \$2.3 millions qui a permis de procurer de l'emploi à près de 3,000 étudiants. Pour leur part, les sociétés parapubliques en ont embauché environ 2,300 pendant la période estivale. En ou-

tre, quelques milliers d'étudiants ont pu trouver des emplois d'été dans le secteur privé grâce à notre service de placement.

Pour l'été prochain, déjà \$4 millions ont été inscrits aux crédits que j'ai déposés la semaine dernière. Pour favoriser davantage les emplois d'été, nous avons décidé d'ajouter un crédit additionnel de \$2.5 millions à cette fin. Comme le secteur parapublic devrait embaucher un nombre d'étudiants au moins égal à celui de l'an dernier, on peut prévoir que plus de 12,000 étudiants trouveront un emploi au cours de l'été prochain, sans compter ceux qui seront embauchés par le secteur privé.

#### **5. Sports et loisirs**

Déjà les crédits déposés la semaine dernière prévoyaient une augmentation de \$2.6 millions, ou 30%, pour les deux programmes administrés par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Nous avons ajouté un montant additionnel de \$2.5 millions qui servira surtout au financement d'équipements et de services de sports et loisirs tant sur le plan régional que local.

#### **6. L'aide aux municipalités**

Les problèmes financiers des municipalités sont bien réels; ceux des contribuables fonciers ne le sont pas moins. Conscients de cette situation, nous avons pris, au cours des dernières années, des mesures destinées à aider nos municipalités. C'est ainsi que la subvention en guise d'impôt foncier fut étendue pour s'appliquer non seulement aux édifices gouvernementaux, mais également à ceux des CEGEP, des universités, des hôpitaux et des maisons de bien-être. En outre, à compter du 1er juillet 1972, nous avons abaissé de \$0.05 le taux normalisé de l'impôt foncier scolaire pour le porter à \$1.35 par \$100 d'évaluation uniformisée. Enfin, nous avons augmenté de façon appréciable nos subventions aux municipalités, sans compter l'accroissement marqué qu'a connu, au cours des dernières années, la subvention inconditionnelle fondée sur la taxe de vente. Celle-ci atteindra près de \$200 millions au cours de l'exercice 1973/74, alors qu'elle dépassait à peine \$125 millions en 1969/70.

Dans le document de travail sur le financement municipal que je déposais en 1971 à la Conférence provinciale-municipale, j'indiquais la vo-

lonté du gouvernement de prendre à sa charge le coût de certains services assumés jusque là par les municipalités. C'est ainsi que nous avons fait disparaître la contribution municipale au financement des unités sanitaires. Bien plus, depuis le 1er janvier 1973, la Société d'Habitation du Québec supporte une part accrue du déficit d'exploitation des habitations à loyers modiques érigées par les municipalités, lesquelles voient ainsi leur part du déficit éventuel diminuer de 25% à 10%. Cette mesure a déjà eu comme résultat un accroissement marqué de la demande des municipalités pour la construction de nouveaux logements à loyers modiques (HLM). En conséquence, notre budget à ce poste passe de \$7.6 millions en 1972/73 à \$12.9 millions au cours du prochain exercice.

Nous voulons continuer d'augmenter les ressources financières des municipalités pour le plus grand avantage des contribuables et voici les principales mesures que nous entendons prendre à ce sujet:

a) *Le taux normalisé* de l'impôt foncier scolaire sera de nouveau abaissé pour être porté à \$1.30 au premier juillet 1973 et à \$1.25 au premier juillet 1974, ce qui représente la possibilité d'un revenu municipal additionnel de \$18 millions en 1973 et de \$38 millions en 1974 ou d'une réduction équivalente de l'impôt foncier dans le cas des municipalités qui ne désirent pas se prévaloir de cette ouverture de \$0.10 par \$100 d'évaluation uniformisée du champ de l'impôt foncier. On se souviendra que nous nous étions engagés à réduire l'impôt foncier scolaire de \$0.15 sur une période de 5 ans. Nous l'aurons fait sur une période de 3 ans seulement.

b) *La subvention spéciale* aux municipalités à forte population sera complètement modifiée et les sommes versées par le gouvernement du Québec seront plus que triplées.

Cette subvention spéciale remonte à 1969 et s'applique aux municipalités de 50,000 âmes et plus. Elle est fondée sur la taxe de vente perçue dans les limites de la municipalité et est de 2.5% pour celles de 100,000 âmes et plus et de 1.25%, soit la moitié, pour celles de 50,000 à 100,000 âmes. Son but est d'aider les municipalités de forte taille à faire face aux obligations plus onéreuses qu'elles doivent encourir. Je propose trois changements majeurs au régime actuel.

En premier lieu, la subvention sera étendue

aux municipalités de 25,000 habitants et plus. Cela aura pour effet d'ajouter quelque 20 municipalités à celles qui bénéficient déjà de la subvention. Il s'agit, pour la plupart, de municipalités de banlieue ou de centres régionaux importants qui, à des degrés moindres que pour les grandes agglomérations, doivent toutefois fournir des services municipaux élaborés.

En second lieu, nous réduirons l'écart entre la subvention aux villes de 50,000 à 100,000 âmes et celles de 100,000 âmes et plus. Cet écart passe ainsi de 50% à 40%.

Enfin, la subvention prendra désormais la forme de versements per capita plutôt que de montants axés sur le rendement de la taxe de vente. Ceux-ci seront de \$10 par tête pour les municipalités de 100,000 âmes et plus; de \$6 pour celles dont la population varie entre 50,000 et 100,000 âmes et de \$4 pour celles de 25,000 à 50,000 habitants. Ces versements seront fondés sur les chiffres de population fournis par le dernier recensement (1971) fait par Statistique Canada. Dans le cas de regroupements, les populations des municipalités fusionnées seront additionnées comme on le fait d'ailleurs pour la répartition de la taxe de vente.

Le montant global de la subvention sera de l'ordre de \$23 millions (tableau III-3); il aurait été de \$7 millions selon la formule actuellement en vigueur. Les municipalités qui bénéficieront de cette subvention spéciale englobent la moitié de la population du Québec.

c) Quant *aux autres municipalités*, leur situation financière et leur niveau d'imposition foncière varient très fortement d'un endroit à l'autre, soit en raison de l'étendue des services qu'elles se donnent, soit à cause de l'importance relative de la redistribution de la taxe de vente par rapport à leurs budgets. Il convient donc de prévoir pour elles un régime mieux adapté à leurs besoins financiers. C'est pourquoi nous avons décidé d'ajouter un élément nouveau de \$3 millions au programme prévoyant une assistance financière aux municipalités. Cette aide pourra être versée aux municipalités de moins de 25,000 habitants qui doivent faire face à des dépenses qui dépassent leurs ressources financières.

De plus, nous augmenterons de \$3 millions la subvention prévue au ministère des Transports pour les travaux municipaux de voirie. Le nou-



veau montant prévu à ce titre sera de \$18.2 millions.

d) Enfin, je propose qu'à compter du premier mai 1973, les droits d'entrée aux courses de chevaux soient désormais perçus et conservés par les municipalités impliquées; elles sont actuellement au nombre de sept. Cette mesure qui représente un transfert de plus de \$400,000 pour l'exercice 1973/74 leur aidera à défrayer le coût des services supplémentaires qu'elles doivent encourir à l'occasion de courses de chevaux. On se rappellera que depuis 1965 les revenus provenant de l'imposition de droits sur les divertissements, communément appelés taxe d'amusement, sont perçus et entièrement conservés par les municipalités et constituent, à toutes fins utiles, une taxe municipale. Par contre, les droits d'entrée aux hippodromes formaient une exception à cette règle, exception que nous faisons maintenant disparaître.

Ces quatre mesures qui s'ajoutent à celles qui ont été prises au cours des années antérieures portent à \$396 millions en 1973/74 l'aide que le gouvernement du Québec apporte aux municipalités. Ce montant était de \$188 millions en 1969/70. En l'espace de quatre ans, cette assistance financière aura plus que doublé, sans compter les dépenses additionnelles maintenant assumées par le gouvernement et qui étaient auparavant à la charge des municipalités (tableau III-4). C'est donc dire que le gouvernement reconnaît l'importance du rôle des municipalités tant en milieu urbain qu'en milieu rural et qu'il cherche à leur faciliter la tâche en leur transférant des ressources plus abondantes.

---

En résumé, j'avais prévu des crédits nets de \$5,068 millions dans le livre des crédits déposé la semaine dernière. Les nouvelles mesures budgétaires que j'annonce ce soir et dont les crédits seront déposés prochainement ajouteront \$51 millions à ce programme de dépenses, soit:

- \$40.0 millions pour le programme d'aide au secteur municipal;
- \$5.0 millions pour l'opération placement;
- \$2.5 millions pour la création d'emplois d'étudiants durant l'été;
- \$2.5 millions pour le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports;

\$1.0 million pour le parc industriel de Sherbrooke.

Les crédits nets totaux seront donc portés à \$5,119 millions (tableau III-2)

## LA FISCALITÉ

Avant d'indiquer comment j'entends financer ce programme de dépenses, je voudrais faire un bref tour d'horizon de la fiscalité québécoise et vous faire part des mesures nouvelles que nous entendons prendre.

L'an dernier, nous avons procédé à une réforme en profondeur de l'impôt sur le revenu. C'est ainsi que nous avons porté les exemptions personnelles de \$1,000 à \$1,500 pour les célibataires et de \$2,000 à \$2,850 pour les personnes mariées, tout en maintenant les exonérations respectives de \$2,000 et de \$4,000. De même, notre nouvelle loi de l'impôt sur le revenu est plus généreuse à l'endroit des salariés en leur permettant de déduire des dépenses qui étaient refusées auparavant: par exemple, une allocation spéciale de 3% du salaire, avec maximum de \$150, pour l'achat d'outils, de vêtements spéciaux et pour d'autres dépenses reliées au travail; de même, les frais de déménagement encourus lors du changement de résidence en raison des exigences de l'emploi, etc. La nouvelle loi accorde également aux mères de famille qui travaillent hors de leur foyer une déduction pour les frais de garde d'enfants. Enfin, le privilège de l'étalement du revenu que nous avons accordé en 1971 aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux artistes et aux athlètes professionnels, fut étendu l'an dernier à tous les contribuables dont les revenus fluctuent fortement d'une année à l'autre.

Nous avons apporté des changements majeurs à l'impôt successoral en vue d'alléger son impact et de faciliter ainsi le passage de l'entreprise familiale d'une génération à l'autre. C'est pourquoi l'exonération pour la ligne directe a été portée, en deux étapes, de \$75,000 à \$150,000 et que fut abolie, le premier janvier 1973, la majoration que nous avions décrétée pour 1972 afin de percevoir nous-mêmes la part de 25% perçue pour notre compte par le gouvernement fédéral depuis 1964.

Parmi les mesures fiscales destinées à stimuler l'activité économique, mentionnons l'abolition de la taxe sur le transfert des valeurs mobilières, la suspension pour une période de trois ans

de la taxe de vente sur la machinerie industrielle et l'octroi de crédits d'impôt consentis en vertu de la *Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux* à certaines catégories d'industries manufacturières qui investissent au Québec. Ces crédits d'impôt portent sur 30%, 50%, ou même 100% des investissements selon les zones où ils sont effectués.

Il est bien difficile de déterminer avec exactitude l'impact de toutes ces mesures sur le développement industriel; trop de facteurs influent sur les décisions d'investir. Toutefois, qu'il me soit permis d'attirer l'attention de cette Assemblée sur certaines des dernières données disponibles de Statistique Canada concernant les investissements en 1972:

- augmentation du total des investissements de 13.9% au Québec comparativement à 6.4% pour le pays;
- dans le domaine de la fabrication seulement, augmentation de 15.2% au Québec au regard de 3.2% dans le pays;
- augmentation des immobilisations du secteur manufacturier (investissements qui ne comprennent pas les réparations) de 23.6% au Québec par rapport à 2.5% dans l'ensemble du pays.

Ce sont là les faits qui illustrent bien l'ampleur de la relance économique qui est en voie de se concrétiser au Québec. Mais, il ne faut pas s'arrêter là. C'est pourquoi je veux maintenant présenter de nouvelles mesures fiscales qui ont à la fois pour objet d'alléger le fardeau fiscal du contribuable, surtout celui dont le revenu est modeste, et de stimuler l'économie.

1. L'exonération de \$2,000 pour les célibataires et de \$4,000 pour les personnes mariées sera portée à \$2,500 et à \$5,000 respectivement avec effet rétroactif au premier janvier 1973. Il est préférable, selon nous, d'accroître l'exonération plutôt que d'augmenter les exemptions, qui, en raison des taux progressifs de l'impôt, profitent davantage aux personnes dont le revenu est élevé. Les contribuables que l'on veut aider, soit les gens à faible revenu, fussent-ils agés, aveugles ou infirmes, le seront davantage par la hausse de l'exonération que je propose.

Comme première conséquence, cette hausse de l'exonération aura pour effet d'augmenter de 125,000 le nombre des particuliers qui étaient dé-

jà exemptés de l'impôt sur le revenu. La baisse d'impôt qui en découle a surtout un objectif social: aider les personnes et les familles à revenu modeste. Mais elle a également un objectif économique; celui d'inciter les gens à travailler plutôt qu'à compter sur l'aide sociale qui, elle, n'est pas taxée. Cette politique va dans le sens des objectifs de retour au travail poursuivis par «l'opération placement» que nous avons lancée en décembre dernier et dont j'ai parlé antérieurement. Il y a actuellement au Québec des emplois disponibles qui n'exigent pas d'aptitudes particulières. En augmentant ainsi le revenu personnel disponible des particuliers visés par cette mesure et en élargissant de ce fait l'écart entre ce revenu et les prestations sociales, nous croyons qu'un plus grand nombre de gens auront intérêt à se trouver de l'emploi.

L'exonération accrue profitera aussi de deux autres façons aux contribuables à revenu modeste. En premier lieu, ceux qui gagneront moins de \$2,500 ou de \$5,000, selon qu'ils sont célibataires ou mariés, n'auront plus à payer de contribution au Régime d'assurance-maladie. En second lieu, nous rembourserons au Régime des rentes du Québec, la moitié de la contribution des travailleurs autonomes qui gagnent moins que ces limites de \$2,500 et de \$5,000. Ces mesures existaient déjà, mais s'appliquaient uniquement aux contribuables dont les revenus étaient à \$2,000 ou \$4,000 selon le cas.

2. Nous exempterons de l'impôt, le gain de capital censé être réalisé par un cultivateur qui, à son décès, laisse sa terre à ses enfants pour qu'eux-mêmes puissent la cultiver à leur tour. Cette mesure sera également applicable à compter du premier janvier 1973.

3. La loi de l'impôt sur les dons sera amendée, avec effet rétroactif au premier janvier 1973, en vue de porter de \$25,000 à \$75,000 l'exemption spéciale dont le cultivateur peut bénéficier une fois dans sa vie lorsqu'il fait don de sa terre à des fins agricoles à un ou plusieurs de ses enfants.

L'exemption spéciale de \$25,000 avait pour objet de permettre à la terre familiale de passer librement d'une génération à l'autre du vivant du père. Son passage, en cas de décès de ce dernier, ne cause aucun problème fiscal puisque l'exonération de droits successoraux pour la ligne

directe est maintenant de \$150,000. Toutefois, on nous a fait valoir que l'exemption spéciale de \$25,000 n'était pas suffisamment élevée. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à la porter à \$75,000. Je tiens à signaler ici qu'il s'agit d'une exemption, c'est-à-dire que seulement le montant qui excède l'exemption devient imposable, le cas échéant.

4. À compter du premier janvier 1974 cette fois, l'impôt successoral applicable à toutes les catégories d'héritiers sera abaissé de 20% et cette réduction prendra la forme d'une détaxe. En d'autres termes, la loi demeurera inchangée quant à son assiette, ses exemptions, ses tables de taux et ses exonérations, mais elle prévoiera une déduction linéaire de 20% de l'impôt autrement exigible. Par exemple, un héritier qui devrait normalement acquitter \$1,000 de droits successoraux n'en paiera que \$800; celui dont l'impôt successoral serait de \$10,000 n'en paiera que \$8,000 et ainsi de suite.

Cette mesure fait suite à l'annonce que j'ai faite l'an dernier de réduire graduellement l'impôt successoral jusqu'à son abandon éventuel. Maintenant que les gains de capital sont imposés et qu'il y a présomption de gain au moment du décès, l'impôt successoral trouve moins sa raison d'être comme mesure de redistribution de la richesse.

5. Dans le cadre de notre politique de développement industriel, nous permettrons à nos entreprises de fabrication et de transformation, à l'exclusion des industries extractives, d'amortir sur une période de deux ans (au lieu de l'amortissement prévu par les règlements actuels) la machinerie industrielle achetée entre minuit ce soir et le 31 mars 1975 et utilisée au Québec. Cette mesure viendra compléter celle que nous avons prise l'an dernier d'exempter pour trois ans la machinerie industrielle de la taxe de vente et remplacera la mesure qui autorise présentement les entreprises de fabrication et de transformation à calculer l'amortissement de leurs nouveaux investissements sur une valeur égale à 115% de leur coût réel. Cette incitation s'ajoute également à la mesure fiscale consentie en vertu de la *Loi favorisant le développement au moyen d'avantages fiscaux*. Par ces moyens, nous voulons stimuler davantage les nouveaux investissements dans le secteur manufacturier. Ceux-ci ont été très forts au Québec en 1972 et nous voulons qu'il en soit de même

pour 1973 et les années suivantes. En 1975, nous réviserons ces politiques incitatives à la lumière des résultats obtenus.

6. Au cours des dernières années, les dates de paiements par anticipation que les compagnies devaient effectuer en acompte sur leur impôt annuel ont été modifiées de temps à autre. La dernière modification qui s'inscrit à ce chapitre a été introduite avec la réforme fiscale de l'an dernier et elle exigeait des versements tous les deux mois, alors qu'antérieurement ces versements devaient être effectués tous les trois mois. Le but de ces diverses modifications, qui augmentaient progressivement le nombre de versements par anticipation, était de relier le paiement des impôts des compagnies à leur capacité de payer ou à l'accumulation de leurs profits au cours d'une même année d'imposition.

Cette année, à compter du mois de mai, toutes les compagnies devront, le dernier jour de chaque mois, verser un douzième (1/12) de leur impôt estimé pour l'année en cours ou de leur acompte provisionnel de base tel que déterminé par la loi. De plus, le solde de leur impôt, le cas échéant, deviendra exigible le dernier jour du troisième mois qui suit la fin de leur exercice financier. Ces mesures feront coïncider les dates de ces versements avec celles que les compagnies doivent respecter lorsqu'elles acquittent leur impôt fédéral. C'est donc une tracasserie administrative de moins pour nos entreprises, car les paiements de même nature qui doivent être faits aux deux gouvernements deviendront exigibles aux mêmes dates.

7. À compter du premier avril 1973, l'exemption de la taxe de vente pour les petits achats sera portée de \$0.10 à \$0.15. Cette exemption est demeurée inchangée depuis l'imposition de la taxe de vente; il semble logique de la hausser en raison de l'accroissement des prix. En outre, cette mesure éliminera de la taxe de vente une foule de menus articles et contribuera à simplifier ainsi la tâche de nos marchands.

8. À compter également du premier avril 1973, l'exemption de la taxe sur les repas sera portée de \$1.24 à \$1.49. La dernière fois que l'exemption fut haussée remonte à mai 1964, lorsqu'elle fut portée de \$0.99 à \$1.24. Cet allègement bénéficiera surtout aux étudiants, aux employés de bureau et aux ouvriers qui doivent prendre un ou

plusieurs repas par jour à l'extérieur du foyer. Je tiens à signaler que cette exemption ne s'applique qu'au repas et non aux boissons alcooliques.

9. Les droits hydrauliques payés par l'hydro-Québec, estimés à \$30 millions pour l'exercice 1973/74, seront abolis à compter du premier avril 1973 et remplacés par un prélèvement spécial à même le revenu net de cette dernière. Ce prélèvement sera de \$20 millions pour le prochain exercice. Sans cette mesure, l'Hydro-Québec aurait été contrainte d'augmenter davantage ses tarifs. Nous voulons de cette façon maintenir des taux d'électricité raisonnables pour le consommateur domiciliaire et compétitifs pour les entreprises.

En plus des diverses modifications que je viens de proposer, mon collègue, le ministre du Revenu, présentera un certain nombre d'amendements d'ordre technique à la *Loi sur les impôts*.

C'est le quatrième budget que nous présentons et les quatre ne comportent aucune augmentation de taxes, malgré que les services gouvernementaux aient été considérablement accrus. Les deux derniers budgets prévoient même des diminutions appréciables. Cette politique fiscale, résultante directe de la discipline financière et administrative que le gouvernement s'impose, nous la poursuivons pour des motifs sociaux, mais aussi pour des raisons d'ordre économique. La capacité de payer des contribuables n'est pas illimitée, surtout si l'on tient compte de l'incidence de la taxation sur le comportement des individus et des entreprises et aussi du niveau de l'imposition dans les autres provinces. Pendant plusieurs années, surtout au cours de la deuxième moitié de la décennie 60, le Québec était devenu l'une des provinces les plus fortement taxées au pays. Cette situation est en voie d'être corrigée. Pendant que nous avons réussi à boucler nos budgets sans augmenter les impôts (nous les avons même diminués), les autres provinces ont dû, pour la plupart, majorer les leurs.

Un fardeau fiscal qui serait trop lourd ne pourrait qu'avoir des conséquences néfastes du point de vue social. Il forcerait les individus et les familles à rogner sur l'essentiel, et ce n'est pas le genre de société que nous voulons pour le Québec. Notre engagement est celui de la justice sociale et de la dignité humaine. Au point de vue économique, un fardeau fiscal trop lourd empêcherait le Québec de se développer, il risquerait de bri-

mer l'initiative des gens et placerait nos entreprises dans une situation de concurrence désavantageuse. Ce n'est pas non plus la voie que nous devons suivre pour réaliser le mieux-être de notre population et résorber le taux de chômage qui est encore trop élevé. Le Québec doit attirer de nouvelles industries et permettre à celles qui existent déjà de se développer et de mieux affronter la concurrence.

## LE FINANCEMENT

En tenant compte des nouvelles modifications fiscales que j'ai annoncées ce soir, les revenus de l'exercice 1973/74 s'établiront à \$4,841 millions (tableau III-5). À la suite des nouvelles mesures budgétaires annoncées également ce soir, les dépenses seront de \$5,119 millions, dont \$416 millions pour les immobilisations. C'est dire que le déficit sera de \$278 millions, soit \$105 millions de moins que celui que je prévoyais l'an dernier lors de mon discours sur le budget. Les déboursés extra-budgétaires devraient, pour leur part, se chiffrer à \$295 millions (tableau III-6). Le montant à financer devrait donc totaliser \$573 millions. Si l'on tient compte, cependant, des crédits qui ne seront pas utilisés à la fin de l'année, c'est à \$490 millions environ que j'évalue les besoins financiers du prochain exercice.

Il faut se rappeler que nous rembourserons, en 1973/74, \$206 millions d'obligations et que, par conséquent, ce n'est qu'environ \$284 millions d'argent neuf dont nous aurons besoin (\$490 millions, moins \$206 millions). Le montant correspondant pour l'exercice 1972/73 était de \$392 millions; il y a donc diminution de \$108 millions.

J'ai déjà annoncé une campagne de vente d'obligations d'épargne, qui est présentement en cours et dont l'objectif est d'environ \$100 millions. De plus, un emprunt de \$100 millions sera réalisé dans quelques jours, aux États-Unis. Enfin, le gouvernement canadien mettra à notre disposition une somme de l'ordre de \$80 millions en vertu de divers programmes de développement. Il nous restera donc moins de la moitié de notre programme d'emprunts à compléter pour les fins propres du gouvernement.

Quant à l'Hydro-Québec, elle se propose d'emprunter \$500 millions au cours de son exercice 1973, sujet évidemment à l'approbation de son budget d'immobilisations par le gouvernement.

En somme, malgré l'accroissement des programmes d'investissements et d'emprunts de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James, les emprunts combinés de ces sociétés et du gouvernement ne seront pas plus élevés cette année qu'ils ne l'ont été l'an dernier.

Je suis fort heureux de signaler par ailleurs que le coût de nos nouveaux emprunts a diminué au cours des deux dernières années, en partie en raison de la baisse générale des taux d'intérêt, mais aussi grâce à l'amélioration des taux d'intérêt que nous payons par rapport à ceux des autres grands emprunteurs, tel l'Ontario. L'écart avec cette province s'est amenuisé graduellement au cours des dernières années pour passer, sur le marché canadien, de 7/8 de 1% à l'été 1970 à 1/8 de 1% maintenant.

La diminution de cet écart dans les taux d'intérêt tant au Canada qu'aux États-Unis est non seulement importante pour les emprunts du gou-

vernement et de l'Hydro-Québec, mais aussi, par effet d'entraînement, pour les emprunts des municipalités, des commissions scolaires et autres organismes publics qui font appel au marché des capitaux.

En outre, le ministère des Finances a, depuis 1971, mis au point un programme visant à obtenir des renseignements sur la distribution des titres du gouvernement et de l'Hydro sur le marché canadien, afin d'être en mesure d'évaluer la performance des membres de notre groupe bancaire et la destination de nos titres. À la lumière des renseignements ainsi obtenus, je me propose d'apporter des changements qui auront pour objet de favoriser le développement de l'industrie des valeurs mobilières du Québec, en augmentant la participation des courtiers dont le principal centre d'activités se situe chez nous et qui ont démontré leur capacité de distribuer nos titres sur les marchés financiers canadiens.

## LES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

J'aimerais maintenant aborder la question de nos relations fiscales et économiques avec le gouvernement fédéral. Celles-ci constituent l'un des éléments les plus importants du fédéralisme canadien. C'est pourquoi nous avons abordé ce sujet d'une façon positive et dans un esprit de collaboration non seulement avec le gouvernement fédéral, mais également avec ceux des autres provinces.

À la conférence de Winnipeg, tenue en juin 1970, le Premier ministre du Québec a exposé clairement les vues du gouvernement sur ces questions et il a fait plusieurs propositions concrètes qui, dans une large mesure, ont été acceptées.

C'est ainsi que, dans le processus de la réforme fiscale, il a suggéré tout un ensemble de mesures concernant l'imposition des gains de capital et les relations entre les compagnies et leurs actionnaires; elles font maintenant presque toutes partie des nouvelles lois fiscales au pays. Comme je le soulignais dans mon exposé de l'an dernier, c'est lui qui, lors de discussions avec le gouvernement fédéral, a obtenu un régime réaliste d'imposition des compagnies minières, lequel a rendu possible la mise en chantier de plus d'un demi-milliard de nouveaux investissements sur la Côte Nord.

À cette même conférence de Winnipeg, le Québec a proposé la mise sur pied d'une Caisse d'aide conjoncturelle. C'est en se fondant sur cette idée, mise de l'avant par le Premier ministre du Québec, que le gouvernement fédéral a institué, peu après, un régime de prêts spéciaux aux provinces. Ces prêts sont consentis à des taux d'intérêt avantageux et ont pour objet d'aider les provinces à lutter contre le chômage. Le Québec aura reçu au-delà de \$250 millions de prêts en vertu des programmes déjà annoncés. De plus, en raison de l'aide que le gouvernement fédéral apporte à la lutte au chômage d'hiver, une partie de ces prêts n'aura pas à être remboursée.

Dans le domaine du partage fiscal, nous avons insisté pour un meilleur équilibre financier entre les deux ordres de gouvernement. C'est un fait constaté depuis plusieurs années déjà que les dé-

penses des gouvernements provinciaux, surtout en raison des sommes qu'ils doivent affecter à l'éducation, à la santé et au bien-être, tendent à s'accroître plus rapidement que l'ensemble des déboursés du gouvernement fédéral. En revanche, les recettes fiscales du gouvernement fédéral, à cause de l'importance plus forte (50% de celles-ci) de l'impôt sur le revenu des particuliers, tendent à croître beaucoup plus rapidement que celles des gouvernements provinciaux qui tirent en moyenne seulement 25% de leurs revenus de cette source. Or, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers augmentent presque deux fois plus rapidement que celles des autres taxes. C'est pourquoi nous avons réclamé à plusieurs reprises un meilleur partage des revenus.

Tout récemment encore, c'est en nous fondant sur ce déséquilibre entre les ressources et les responsabilités des divers ordres de gouvernement que le Premier ministre du Québec, dans sa lettre du 28 décembre au Premier ministre du Canada, et que moi-même, lors de la dernière conférence des ministres des Finances, avons réclamé un transfert immédiat de revenus aux provinces soit sous forme de points additionnels d'impôt, soit par un élargissement de la formule de péréquation en y ajoutant l'impôt foncier scolaire. Le gouvernement fédéral a choisi le deuxième mode de transfert. Pour l'exercice 1973/74, le Québec recevra un montant additionnel de \$78 millions dont la moitié ira aux municipalités en vertu des mesures que je viens d'annoncer. À ce propos, je tiens à souligner publiquement que cette décision du gouvernement fédéral constitue un geste de nature à renforcer le fédéralisme canadien. Ce qu'il vient de faire est un pas dans la bonne voie, mais il en reste d'autres à franchir.

Ainsi, dans le domaine du financement des programmes d'enseignement postsecondaire et de santé, j'ai fait, en particulier lors de la conférence des ministres des Finances de janvier dernier, des propositions précises qui ont rallié la majorité des provinces. Contrairement à ce qui s'est produit en 1964, le Québec n'est plus seul à vouloir se retirer des programmes à frais partagés. Bien plus, nous faisons maintenant figure de lea-

der à ce propos, grâce en bonne partie aux propositions réalistes que nous avons soumises.

De même, dans le domaine de la sécurité du revenu, le Québec a su rallier toutes les provinces canadiennes autour de sa proposition. On n'a qu'à se rappeler le communiqué conjoint émis à l'issue de la Conférence des ministres des Affaires sociales, tenue à Victoria l'automne dernier. Je pourrais également donner l'exemple des conférences interprovinciales des ministres des Communications et de l'Éducation.

Depuis que le Québec a obtenu, en 1964, une formule de retrait provisoire des programmes à frais partagés, il a demandé à plusieurs reprises la mise au point d'un accord définitif avec compensation fiscale. Qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet la déclaration du Premier ministre du Québec lors de la conférence de novembre 1971. Après avoir énuméré les conditions préalables à toute forme de compensation, celui-ci déclarait :

«Je crois que l'on pourrait répondre parfaitement à ces conditions en accordant aux provinces un abattement de points d'impôt sur le revenu suffisant pour couvrir les coûts réels des programmes. Ce mode de compensation fiscale est inconditionnel et augmente annuellement à un rythme suffisant pour compenser la hausse des coûts.»

J'ai moi-même rappelé au ministre fédéral des Finances, lors de sa tournée des provinces au cours de l'été dernier, la préférence du gouvernement du Québec pour une formule de retrait définitif sur la base d'un abattement de points d'impôt. Les éléments essentiels de notre proposition peuvent se résumer ainsi :

— Le gouvernement fédéral consentirait un transfert des points d'impôt sur le revenu des particuliers en remplacement des abattements généraux actuels concernant le financement de l'enseignement postsecondaire, des abattements spéciaux au Québec pour l'assurance-hospitalisation et des compensations financières s'y rattachant. Dans notre proposition de janvier dernier, nous avons suggéré 28 points.

— Vu leur rendement inégal d'une province à l'autre, les points d'impôt devraient faire l'objet d'une péréquation au niveau de la province la plus riche.

Comme je l'ai déjà dit, une telle proposition n'aurait pas pour effet d'accroître dans l'immédiat les coûts du gouvernement fédéral pour ces programmes. Toutefois, dans la mesure où les coûts croîtront moins rapidement que le rendement des points d'impôt, il en découlerait, à plus long terme, un gain pour les provinces. Ce gain contribuerait à corriger le déséquilibre fiscal auquel je viens de référer.

Cette proposition du Québec, endossée par la majorité des provinces, est maintenant à l'étude. Nous sommes confiants qu'elle servira de base au retrait permanent du gouvernement fédéral des programmes d'hospitalisation et de santé de même que du financement de l'enseignement postsecondaire. Cela pourra prendre quelque temps encore, car les problèmes sont complexes. Mais la meilleure façon de faire avancer les choses, c'est précisément, comme nous l'avons fait depuis notre accession au pouvoir, de proposer à l'attention de tous les gouvernements et de la population des solutions concrètes et réalistes à nos problèmes communs.

## CONCLUSION

Une analyse objective de notre budget de dépenses et de revenus pour l'année 1973/74, fait ressortir clairement les principes de base qui ont guidé notre action économique et fiscale. Prendre la mesure du cheminement parcouru en trois ans, c'est se rappeler la situation qui prévalait alors: difficulté de financement due à une politique monétaire extrêmement rigide sur le plan canadien et nord-américain, une économie en perte de vitesse, un fardeau fiscal élevé et un climat politique et social pour le moins perturbé.

Dans un tel contexte, il nous fallait d'abord dégager une certaine marge de manoeuvre budgétaire en diminuant la croissance de nos dépenses de fonctionnement, lesquelles augmentaient de 15% à 20% par année. Nous avons atteint notre objectif: au cours de l'exercice qui s'achève et de celui qui débute, leur rythme de croissance n'atteindra pas 10%.

Une telle politique de contrôle des dépenses de fonctionnement était un pré-requis absolu si nous voulions augmenter d'une façon sensible nos immobilisations pour soutenir l'emploi et combattre le chômage. Là aussi, nous avons agi. Les dépenses en capital ont été augmentées de plus de 30% en 1971/72 et ce haut niveau a été maintenu et même augmenté au cours des années subséquentes.

Grâce à un meilleur contrôle de nos dépenses de fonctionnement, nous avons pu financer nos immobilisations sans augmenter le fardeau fiscal de notre population. Des augmentations de taxes

risquaient d'avoir un effet négatif sur la relance économique que nous voulions amorcer, en particulier dans le secteur industriel qui était déjà en perte de vitesse.

Une telle politique budgétaire n'a pas été étrangère à la reprise économique que font ressortir d'une façon évidente les indicateurs économiques que j'ai cités dans le cadre de mon exposé. Cette reprise étant amorcée et se concrétisant chaque jour davantage, le budget de ce soir se devait d'en tenir compte, et c'est pourquoi nous avons opté à la fois pour une baisse marquée de notre programme d'emprunts, pour une augmentation substantielle de l'aide aux municipalités et pour des réductions sélectives du fardeau fiscal des contribuables.

En somme, en 1970, le gouvernement s'était engagé à mettre de l'ordre dans les finances publiques et à utiliser les instruments sous son contrôle pour promouvoir le développement économique et social du Québec. Nous pouvons dire que les étapes qui ont été franchies témoignent du progrès accompli en regard de nos objectifs d'efficacité administrative et financière, de justice sociale et de progrès économique.

Notre choix a été et demeure celui des gestes positifs, du travail quotidien et de la confiance dans l'avenir. Aujourd'hui, nous pouvons à juste titre être optimistes. Dans la conjoncture actuelle, compte tenu de notre situation financière, qui plus que jamais est sous contrôle, être optimiste, Monsieur le Président, c'est être réaliste.



**ANNEXE I**  
**LES TABLEAUX ÉCONOMIQUES**

**Tableau I-1**  
**INDICATEURS ÉCONOMIQUES — CANADA**

Indicateurs	Unité de mesure	Années					Pourcentage			
		1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
Produit national brut au prix du marché	\$'000,000	72,586	79,749	85,449	93,094	102,935	9.9	7.1	8.9	10.6
Revenu personnel	"	55,677	61,813	66,533	73,447	82,040	11.0	7.6	10.4	11.7
Revenu personnel par habitant	\$	2,690	2,943	3,124	3,405	3,758	9.4	6.2	9.0	10.4
Salaires, traitements et revenus supplémentaires	\$'000,000	38,444	43,036	46,633	51,260	56,853	11.9	8.4	9.9	10.9
Immobilisations totales	"	15,455	16,927	17,798	19,788	21,151	9.5	5.1	11.2	6.9
— Secteur de la fabrication	"	2,199	2,600	3,223	2,949	3,022	18.2	24.0	-8.5	2.5
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	42,062	45,930	45,992	49,130	53,749	9.2	0.1	6.8	9.4
Dépenses en biens et services des particuliers	"	43,704	47,492	50,040	53,963	60,204	8.7	5.4	7.8	11.6
Ventes au détail totales	"	25,711	27,401	28,034	30,646	33,930	6.6	2.3	9.3	10.7
Indice des prix à la consommation (Canada)	1961=100	120.1	125.5	129.7	133.4	139.8	4.5	3.2	2.8	4.8
Population (1er juin)	'000	20,701	21,001	21,297	21,569	21,830	1.4	1.4	1.3	1.2
Main-d'oeuvre	"	7,919	8,162	8,374	8,631	8,891	3.1	2.6	3.1	3.0
Emploi total	"	7,537	7,780	7,879	8,079	8,329	3.2	1.3	2.5	3.1
Emploi non agricole	"	6,992	7,245	7,368	7,568	7,848	3.6	1.7	2.7	3.1
Taux de chômage	%	4.8	4.7	5.9	6.4	6.3				

SOURCES: \* Chiffres provisoires \*\* Chiffres estimatifs

Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Retail Trade (63-005). Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La Main-d'oeuvre (71-001). S.C. Direction de l'Analyse et de la Prévision Économiques. Ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Tableau I-2  
INDICATEURS ÉCONOMIQUES — QUÉBEC**

Unité	mesure	Années					Pourcentage			
		1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
Produit national brut au prix du marché	\$'000,000	18,180	19,628	21,063	22,672	25,033	8.0	7.3	7.6	10.4
Revenu personnel <sup>1</sup>	"	14,218	15,579	16,757	18,264	20,364	9.6	7.6	9.0	11.5
Revenu personnel par habitant	\$	2,398	2,603	2,787	3,030	3,361	8.5	7.1	8.7	10.9
Salaires, traitements et revenus supplémentaires	\$'000,000	10,193	11,137	11,959	12,956	14,290	9.3	7.4	8.3	10.3
Immobilisations totales	"	3,175	3,376	3,418	3,971	4,655	6.4	1.2	16.2	17.2
— Secteur de la fabrication	"	600	618	624	538	665	2.9	0.9	-13.7	23.6
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	11,742	12,820	13,045	13,652	14,436	9.1	1.8	4.7	5.7
Dépenses en biens et services des particuliers	"	11,159	12,066	12,627	13,526	14,943	8.1	4.6	7.1	10.5
Ventes au détail totales	"	6,565	6,962	7,074	7,681	8,486	6.0	1.6	8.6	10.5
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1961=100	118.1	121.8	124.3	126.6	131.4	3.1	2.1	1.8	3.8
Population (1er juin)	'000	5,928	5,985	6,013	6,028	6,059	1.0	0.5	0.2	0.5
Main-d'oeuvre	"	2,227	2,290	2,327	2,394	2,426	2.8	1.6	2.9	1.3
Emploi total	"	2,082	2,132	2,144	2,197	2,225	2.4	0.6	2.5	1.3
Emploi non agricole	"	1,961	2,025	2,040	2,099	2,128	3.3	0.7	2.9	1.4
Taux de chômage	%	6.5	6.9	7.9	8.2	8.3				

\* Chiffres provisoires

\*\* Chiffres estimatifs

(1) Comprend les revenus des québécois résidant à l'étranger

SOURCES: Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Retail Trade (63-005). Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La Main-d'oeuvre (71-001). S.C. Direction de l'Analyse et de la Prévision Economiques. Ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Tableau I-3**  
**MAIN-D'OEUVRE, EMPLOI, CHÔMAGE**  
**ÉVOLUTION**  
**QUÉBEC — ONTARIO — CANADA**

Année	Main-d'oeuvre			Emploi			Chômage		
	'000	Variation '000	Taux pour 1,000 hab.	'000	Variation '000	Taux pour 1,000 hab.	'000	Variation '000	Taux de chômage
<b>Québec</b>									
1968	2,227	31	376	2,082	2	351	145	29	6.5
1969	2,290	63	383	2,132	50	356	158	13	6.9
1970	2,327	37	387	2,144	12	357	183	25	7.9
1971	2,394	67	397	2,197	53	364	197	14	8.2
1972	2,426	32	400	2,225	28	367	201	4	8.3
<b>Ontario</b>									
1968	2,934	100	402	2,830	85	387	104	15	3.5
1969	3,032	98	407	2,936	106	394	95	-9	3.1
1970	3,130	98	410	2,996	60	392	134	39	4.3
1971	3,249	119	416	3,079	83	394	170	36	5.2
1972	3,381	132	432	3,218	139	411	162	12	4.8
<b>Canada</b>									
1968	7,919	225	382	7,537	158	363	382	67	4.8
1969	8,162	243	388	7,780	243	369	382	—	4.7
1970	8,374	212	392	7,879	99	369	495	113	5.9
1971	8,631	257	398	8,079	200	373	552	57	6.4
1972	8,891	260	407	8,329	250	382	562	10	6.3

SOURCE: La main-d'oeuvre (71-001). Statistique Canada

**Tableau I-4**  
**TAUX DE CHÔMAGE DÉSAISONNISÉS**  
**QUÉBEC — ONTARIO — CANADA — ÉTATS-UNIS**

Année	Mois	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
1972	Janvier	8.1	4.8	6.2	5.9
	Février	7.8	4.6	5.9	5.8
	Mars	7.7	4.7	6.1	5.9
	Avril	7.9	4.3	5.9	5.8
	Mai	8.1	4.5	6.2	5.8
	Juin	8.4	4.8	6.3	5.5
	Juillet	8.7	4.7	6.4	5.6
	Août	8.7	5.0	6.7	5.6
	Septembre	8.6	5.3	6.9	5.5
	Octobre	8.6	5.3	6.8	5.5
	Novembre	8.7	5.1	6.6	5.2
	Décembre	8.6	5.0	6.7	5.1
1973	Janvier	8.4	4.2	6.2	5.0
	Février	7.9	4.1	5.9	5.1

SOURCE: Statistique Canada et U.S. Department of Commerce

**Tableau I-5**  
**INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE<sup>1</sup> — CANADA**

Secteur	1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
	<i>Millions de dollars</i>					<i>Pourcentage</i>			
Industries primaires et construction <sup>2</sup>	3.341	3.511	3.664	4.218	4.273	5.1	4.4	15.1	1.3
Fabrication	3.431	3.906	4.640	4.378	4.518	13.8	18.8	-5.6	3.2
Services d'utilité publique	4.290	4.418	4.846	5.237	5.729	3.0	9.7	8.1	9.4
Commerce, finance et services commerciaux	1.772	1.955	2.068	2.103	2.439	10.3	5.8	1.7	16.0
Habitation	3.586	4.228	4.009	4.828	5.204	17.9	-5.2	20.4	7.3
Institutions et ministères gouvernementaux	4.053	4.172	4.238	4.857	5.085	2.9	1.6	14.6	4.7
TOTAL	20.473	22.190	23.465	25.621	27.248	8.4	5.7	9.2	6.4

\* Chiffres provisoires.      \*\* Chiffres estimatifs révisés à la mi-année.

(1) Incluant les réparations.

(2) Construction - dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.

SOURCE: Investissements privés et publics au Canada. Revue de la mi-année (61-206). S.C.

**Tableau I-6**  
**INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE<sup>1</sup> — QUÉBEC**

Secteur	1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
	<i>Millions de dollars</i>					<i>Pourcentage</i>			
Industries primaires et construction <sup>2</sup>	425.5	465.0	459.7	568.4	751.4	9.3	-1.1	23.6	32.2
Fabrication	898.4	945.7	969.0	872.2	1,004.5	5.3	2.5	-10.0	15.2
Services d'utilité publique	878.6	878.7	918.5	1,026.1	1,197.0	—	4.5	11.7	16.6
Commerce, finance et services commerciaux	435.1	393.6	419.3	432.7	543.2	-9.5	6.5	3.2	25.5
Habitation	795.0	887.1	869.6	1,044.7	1,120.4	11.6	-2.0	20.1	7.2
Institutions et ministères gouvernementaux	939.8	1,075.3	1,074.8	1,292.2	1,349.1	14.4	—	20.2	4.4
<b>TOTAL</b>	<b>4,372.4</b>	<b>4,645.4</b>	<b>4,710.9</b>	<b>5,236.3</b>	<b>5,965.6</b>	<b>6.2</b>	<b>1.4</b>	<b>11.2</b>	<b>13.9</b>

\* Chiffres provisoires.      \*\* Chiffres estimatifs révisés à la mi-année

(1) Incluant les réparations.

(2) Construction — dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.

SOURCE: Investissements privés et publics au Canada, Revue de la mi-année (61-206).

**Tableau I-7**  
**IMMOBILISATIONS — INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES**  
**ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE — QUÉBEC**

Industrie	1968	1969	1970	1971*	1972**	69/68	70/69	71/70	72/71
	<i>Millions de dollars</i>					<i>Pourcentage</i>			
Aliments et boissons	54.8	67.5	61.2	49.0	75.6	23.2	-9.3	-19.9	54.3
Caoutchouc	7.9	11.9	11.1	3.4	4.8	50.6	-6.7	-69.4	41.2
Cuir	2.8	2.8	2.6	1.6	4.1	—	-7.1	-38.5	156.2
Textile	21.3	34.1	44.7	34.6	46.2	60.1	31.1	-22.6	33.5
Vêtement et bonneterie	13.2	21.1	16.4	19.0	25.3	59.8	-22.3	15.9	33.2
Bois	12.0	15.9	17.3	17.3	18.8	32.5	8.8	—	8.7
Meubles et articles d'ameublement	10.9	5.1	4.5	5.5	7.0	-53.2	-11.8	22.2	27.3
Papier et produits connexes	102.3	105.6	84.7	50.2	95.2	3.2	-19.8	-40.7	89.6
Imprimerie, édition et industries connexes	16.1	11.6	19.9	15.0	17.2	-28.0	71.6	-24.6	14.7
Industrie métallique primaire	36.5	63.4	45.9	33.1	65.4	73.7	-27.6	-27.9	97.6
Industrie des produits métalliques	30.1	25.5	25.2	24.3	21.7	-15.3	-1.2	-3.6	-10.7
Industrie de la machinerie	7.0	6.8	8.8	10.4	8.2	-2.9	29.4	18.2	-21.2
Industrie du matériel de transport	25.7	22.6	24.6	13.7	21.6	-12.1	8.8	-44.3	57.7
Appareils et matériel électriques	25.3	30.4	27.3	44.8	33.2	20.2	-10.2	64.1	-25.9
Produits minéraux non métalliques	14.3	19.7	22.4	18.9	36.0	37.8	13.7	-15.6	90.5
Dérivés du pétrole et du charbon	73.2	42.4	66.9	61.9	52.5	-42.1	57.8	-7.5	-15.2
Industries chimiques et produits connexes	67.2	46.5	57.5	61.0	43.6	-30.8	23.7	6.1	-28.5
Industries manufacturières diverses	79.8	85.0	82.6	74.6	88.9	6.5	-2.8	-9.7	19.2
<b>TOTAL</b>	<b>600.4</b>	<b>617.9</b>	<b>623.6</b>	<b>538.3</b>	<b>665.3</b>	<b>2.9</b>	<b>0.9</b>	<b>-13.7</b>	<b>23.6</b>

\* Chiffres provisoires.      \*\* Chiffres estimatifs révisés à la mi-année

SOURCE: Investissements privés et publics au Canada, Revue de la mi-année (61-206), S.C.

**Tableau I-8  
CONSTRUCTION DOMICILIAIRE  
NOMBRE DE LOGEMENTS  
QUÉBEC**

Année	Commencés		Parachevés		En construction* le 31 décembre
	unifamiliaux	autres	unifamiliaux	autres	
1968	12,053	34,424	11,582	27,379	24,942
1969	12,504	30,909	12,534	32,071	22,668
1970	16,234	30,884	12,319	24,289	31,959
1971	20,665	31,117	19,105	29,678	33,999
1972	26,453	29,293	24,273	29,193	35,710

\* Après rajustements pour tenir compte des modifications apportées pendant la construction

SOURCES: Construction domiciliaire neuve (64-002), Statistique Canada.  
Société Centrale d'Hypothèques et de logement

**ANNEXE II**  
**LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1972/73**



**TABLEAU II-1**  
**COMPARAISON ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉSULTATS**  
**PROBABLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1972/73**

	Prévisions du 18 avril 1972	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
(en millions de dollars)			
Revenus .....	4,231.0	4,327.0	+ 96.0
Dépenses .....	4,613.9	4,673.4	+ 59.5
Déficit des opérations budgétaires .....	382.9	346.4	- 36.5

**TABLEAU II-2**  
**SOMMAIRE DES REVENUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1972/73**

	Prévisions du 18 avril 1972	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
(en millions de dollars)			
Impôts sur le revenu et sur les biens .....	1,641.0	1,682.0	+ 41.0
Taxes à la consommation	1,206.5	1,242.0	+ 35.5
Droits et permis .....	247.3	242.0	- 5.3
Sociétés d'État et divers	204.6	204.5	- 0.1
Gouvernement fédéral .....	931.6	956.5	+ 24.9
Revenus nets .....	4,231.0	4,327.0	+ 96.0

**TABLEAU II-3**  
**PRÉVISIONS DES REVENUS — ANNÉE FINANCIÈRE 1972/73**

(Revenus pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)  
(en milliers de dollars)

Impôts sur le revenu et sur les biens		
Revenus des particuliers	\$1,330,000	
Profits des sociétés	227,000	
Successions	50,000	
Capital		
Primes d'assurance	74,000	
Places d'affaires		
Transferts de valeurs mobilières	<u>1,000</u>	1,682,000
Taxes à la consommation		
Ventes en détail	733,500	
Carburants	340,000	
Tabacs	73,500	
Repas et hôtellerie	63,500	
Télécommunications	16,800	
Paris mutuels	<u>14,700</u>	1,242,000
Droits et permis		
Véhicules automobiles	114,500	
Boissons alcooliques	43,000	
Ressources hydrauliques	38,500	
Ressources forestières	17,000	
Ressources minières	12,200	
Autres	<u>16,800</u>	242,000
Société d'État et divers		
Société des alcools	108,000	
Société des loteries et courses	37,000	
Ventes de biens et de services	24,300	
Intérêts	16,100	
Amendes et confiscations	8,000	
Autres	<u>11,100</u>	204,500
Gouvernement fédéral		
Paiements inconditionnels	514,700	
Paiements conditionnels	242,800	
Paiements enseignement post-secondaire	<u>199,000</u>	956,500
TOTAL des revenus		<u>4,327,000</u>

**TABLEAU II-4**  
**PRÉVISIONS DES DÉPENSES — ANNÉE FINANCIÈRE 1972/73**  
**(Dépenses effectives pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)**  
**(en milliers de dollars)**

<b>Ministères</b>	<b>Dépenses nettes incluant immobilisations</b>	<b>Dépenses en immobilisations</b>
Affaires culturelles .....	18,052	1,300
Affaires intergouvernementales .....	7,127	—
Affaires municipales .....	68,839	—
Affaires sociales .....	1,754,394	1,900
Agriculture et colonisation .....	88,214	700
Assemblée nationale .....	12,105	—
Communications .....	25,027	—
Conseil exécutif .....	38,094	22,247
Conseil du trésor .....	868	—
Éducation .....	1,349,309	—
Finances .....	41,571	—
Fonction publique .....	5,170	—
Immigration .....	1,258	—
Industrie et commerce .....	35,568	107
Institutions financières, compagnies & coopératives .....	4,545	—
Justice .....	138,829	—
Revenu .....	212,974	—
Richesses naturelles .....	21,606	3,804
Terres et forêts .....	37,307	3,377
Tourisme, Chasse et Pêche .....	29,114	3,023
Transports .....	21,116	2,356
Travail et main-d'oeuvre .....	18,234	—
Travaux publics .....	80,710	31,600
Voirie .....	459,432	320,955
Provision pour créances douteuses .....	4,000	—
Service de la dette .....	199,923	—
	<u>4,673,386</u>	<u>391,369</u>

**TABLEAU II-5**

**CONCILIATION DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES 1972/73  
PAR RAPPORT AU DISCOURS DU BUDGET DU 18 AVRIL 1972**

	Crédits et dépenses incluant immobilisations	Crédits pour fins d'immobilisation
	(en milliers de dollars)	
Crédits additionnels:		
Budget supplémentaire 1 .....	103,270	
Mandats spéciaux:		
1- Affaires municipales .....	10,245	
2- Agriculture et colonisation .....	1,200	
3- Communications .....	3,707	
4- Finances .....	432	
5- Fonction publique .....	250	
6- Justice .....	2,500	
7- Tourisme, chasse et pêche .....	512	
8- Transports .....	1,571	
9- Travaux publics .....	12,000	7,400
10- Voirie .....	15,800	2,400
 Total des budgets supplémentaires et mandats spéciaux .....	 151,487	 9,800
Autres dépenses:		
Augmentation des dépenses statutaires .....	26,477	
Dépenses afférentes à la nouvelle législation .....	2,995	
Provisions pour créances douteuses et divers .....	5,500	
 Total des crédits additionnels et des autres dépenses .....	 186,459	 9,800
Moins:		
Prévision des crédits non utilisés .....	127,000	9,800
Augmentation nette des dépenses .....	59,459	

**TABLEAU II-6**  
**OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 1972/73**  
**(en millions de dollars)**

---

Placement à long terme .....	29.5
Prêts et avances .....	48.1
Remboursement de dette échue .....	167.4
Contribution aux fonds d'amortissement .....	<u>19.9</u>
COÛT probable des opérations non budgétaires .....	<u><u>264.9</u></u>

---

**TABLEAU II-7**  
**LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LE GOUVERNEMENT**  
**DU QUÉBEC EN 1972/73**

Montants en dollars canadiens (en millions)	Valeur nominale en devises étrangères (en millions)	Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée (ans)	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (%)
8. (1)		7.08 à 7.51	1er de cha- que mois	20 ans	100.00	7.08 à 7.51
18.6 (2)		7 $\frac{5}{16}$ à 7 $\frac{1}{16}$	1er de cha- que mois	15 et 30 ans	100.00	7.3125 à 7.6875
117.5 (3)		7, 7 $\frac{1}{2}$ , 7 $\frac{3}{4}$	1er juin	10 ans	100.00	7.35
147.5	\$E.U. 150	8 $\frac{1}{8}$	1er juin	25 ans	100.00	8.125
25.2	FF 125	7 $\frac{1}{2}$	15 juin	6 à 15 ans	100.00	7.50
31.2	DM 100	6 $\frac{1}{2}$	1er juillet	6 à 15 ans	100.00	6.50
50.		8 $\frac{3}{8}$	1er août	21 ans	99.25	8.45
32.7	¥10,000	6.9	28 septem- bre	6 à 12 ans	99.25	7.015
10.		7 $\frac{1}{4}$	1er janvier	10 mois à 11 ans et 10 mois	99.03	7.45
45.		8	1er janvier	22 ans	99.00	8.10
30.	\$E.U. 30	7 $\frac{1}{2}$	15 janvier	3 à 15 ans	99.00	7.61
63.2 (4)		6.83	mars	20 ans	100.00	6.83
578.9						

(1) Régime de pensions du Canada.

(2) Gouvernement du Canada — Zones spéciales.

(3) Obligations d'épargne du Québec.

(4) Gouvernement du Canada — Prêts pour stimuler l'emploi.

**TABLEAU II-8**

**LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR L'HYDRO-QUÉBEC  
AU COURS DE SON ANNÉE FINANCIÈRE 1972**

Valeur nominale (en millions)		Taux du coupon (%)	Date de l'émission 1972	Durée (ans)	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (%)
Montant (\$)	Monnaie					
100.0	États-Unis	7¾	1er février	30	100.00	7.875
31.4 (1)	République féd. d'All.	6½	1er avril	10½	98.50	6.59
50.0	Canada	8¼	1er mai	25	99.00	8.35
60.0	'	8¼	15 juin	21½	99.75	8.275
10.0	'	8	15 septembre	8	100.00	8.00
55.0	'	8¾	15 septembre	25	99.00	8.47
50.0	'	8¼	8 novembre	24	100.00	8.25
21.0 (1)	Suisse	6¼	22 décembre	15	98.50	6.31
2.5 (2)	Canada	7¼ <sub>16</sub>	28 décembre	1 à 25	100.00	7.687
<u>379.9</u>						

(1) Équivalent canadien aux dates d'emprunt.

(2) Prêt consenti par le gouvernement canadien pour l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec.

**TABLEAU II-9**  
**ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE AU 31 JANVIER 1973**  
(en milliers de dollars)

<b>Bons du trésor</b>	<u>69,200</u>
<b>Obligations:</b>	
<b>Négociables:</b>	
En monnaie du Canada	1,999,248
(*) En monnaie des États-Unis	467, 253
(*) En monnaie de la république fédérale d'Allemagne	125,690
(*) En monnaie de la France	25,154
(*) En monnaie du Japon	32,682
	<u>2,650,027</u>
Moins fonds d'amortissement	47,796
	<u>2,602,231</u>
<b>Non négociables:</b>	
En monnaie du Canada:	
Obligations d'épargne du Québec	352,064
Gouvernement du Canada:	
Aide à la croissance de l'emploi	70,300
Régime de pensions	26,230
Zones spéciales	1,946
(*) Équivalent canadien aux dates d'emprunt	450,540
	<u>3,052,771</u>
<b>Autres emprunts:</b>	
En monnaie du Canada: Gouvernement du Canada:	
Expo '67	8,214
Zones spéciales — avances progressives	39,754
	<u>47,968</u>
En monnaie des États-Unis, équivalent canadien aux dates d'emprunt	45,504
	<u>93,472</u>
<b>Dettes assumées:</b>	
Emprunts pour la construction du boulevard Métropolitain de Montréal	43,040
Emprunts d'institutions universitaires	48,148
Autres emprunts	12,183
	<u>103,371</u>
	<u>3,318,814</u>



**ANNEXE III**  
**L'EXERCICE 1973/74**

**TABLEAU III-1**  
**INVESTISSEMENTS RÉALISÉS, SUBVENTIONNÉS**  
**OU AUTORISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

(en millions de dollars)

	1972/73 revisés	1973/74
I - Dépenses en capital du gouvernement <sup>1</sup>		
A- Terrains, immeubles et travaux de génie .....	381.7	362.7
B- Matériel et équipement .....	28.2	27.7
C- Autres catégories .....	81.5	86.8
	<u>491.4</u>	<u>477.2</u>
II - Subventions d'investissements <sup>2</sup>		
A- Secteur hospitalier et bien-être .....	41.6	49.9
B- Secteur de l'éducation .....	82.0	63.4
C- Autres .....	89.2	81.3
	<u>212.8</u>	<u>194.6</u>
III - Investissements autorisés par le gouvernement et financés par avances intra ou extra budgétaires ou emprunts garantis <sup>3</sup>		
A- Secteur hospitalier et bien-être .....	63.6	76.7
B- Secteur de l'éducation .....	254.4	311.9
C- Sociétés d'État (sauf Hydro-Québec) .....	112.9	130.7
D- Autres .....	15.2	31.2
	<u>446.1</u>	<u>550.5</u>
IV - Hydro-Québec et Société d'énergie de la Baie-James	<u>450.0</u>	<u>541.0</u>
<b>V - TOTAL (brut) .....</b>	<b><u>1,600.3</u></b>	<b><u>1,763.3</u></b>
VI - Remboursements .....	14.6	4.6
VII - Contributions du gouvernement du Canada		
A- Contributions aux investissements .....	57.7	57.1
B- Contributions aux subventions .....	45.6	45.8
C- Contributions aux investissements autorisés .....	80.2	110.6
	<u>198.1</u>	<u>218.1</u>
<b>VIII - TOTAL (net) .....</b>	<b><u>1,377.2</u></b>	<b><u>1,545.2</u></b>

(1) Crédits au 30 décembre 1972 et prévisions budgétaires de 1973/74

(2) Dépenses probables en 1972/73 et prévisions budgétaires de 1973/74

(3) Prévisions

**TABLEAU III-2**  
**CRÉDITS 1973/74**  
**(en milliers de dollars)**

<b>Ministères</b>	<b>Crédits déposés le 22 mars 1973</b>	<b>Crédits addition- nels annoncés le 29 mars</b>	<b>Crédits totaux</b>
Affaires culturelles	21,089.5		21,089.5
Affaires intergouvernementales	8,415.7		8,415.7
Affaires municipales	75,506.0	19,000.0	94,506.0
Affaires sociales	1,862,860.2		1,862,860.2
Agriculture et Colonisation	101,024.0		101,024.0
Assemblée nationale	13,158.7		13,158.7
Communications	28,368.1		28,368.1
Conseil exécutif	54,506.4		54,506.4
Conseil du Trésor	1,643.1		1,643.1
Éducation	1,425,212.0	20,500.0	1,445,712.0
Finances	46,604.6	2,500.0	49,104.6
Fonction publique	4,910.3		4,910.3
Immigration	2,089.8		2,089.8
Industrie et Commerce	41,221.6	1,000.0	42,221.6
Institutions financières	6,161.6		6,161.6
Justice	153,711.7		153,711.7
Revenu	229,172.2		229,172.2
Richesses naturelles	24,538.8		24,538.8
Terres et Forêts	39,780.1		39,780.1
Tourisme, Chasse & Pêche	34,760.3		34,760.3
Transport et Voirie	564,576.2	3,000.0	567,576.2
Travail et Main-d'oeuvre	21,102.4	5,000.0	26,102.4
Travaux publics	78,580.5		78,580.5
	4,838,993.8	51,000.0	4,889,993.8
Service de la dette	228,825.0		228,825.0
<b>CRÉDITS NETS</b>	<b>5,067,818.8</b>		<b>5,118,818.8</b>
<b>Plus</b>			
Contribution du gouvernement du Canada	211,348.9		211,348.9
Remboursements	240,079.9		240,079.9
<b>CRÉDITS BRUTS</b>	<b>5,519,247.6</b>	<b>51,000.0</b>	<b>5,570,247.6</b>

**TABLEAU III-3**  
**CALCUL DE LA SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS**  
**DE 25,000 HABITANTS ET PLUS À PARTIR**  
**DES DONNÉES DE POPULATION DU RECENSEMENT 1971**

Ville	Population (1971)	Subvention
<b>100,000 âmes et plus (\$10 par tête)</b>		
Montréal	1,214,352	12,143,520
Laval	228,010	2,280,100
Québec	186,088	1,860,880
	(1,628,450)	(16,284,500)
<b>50,000 âmes à 100,000 (\$6 par tête)</b>		
Hull	63,580	381,480
La Salle	72,912	437,472
Longueuil	97,590	585,540
Montréal-Nord	89,139	534,834
Sainte-Foy	68,385	410,310
Saint-Laurent	62,955	377,730
Saint-Léonard	52,040	312,240
Sherbrooke	80,711	484,266
Trois-Rivières	55,869	335,214
Verdun	74,718	448,308
	(717,899)	(4,307,394)
<b>25,000 âmes à 50,000 (\$4 par tête)</b>		
Anjou	33,886	135,544
Cap-de-la-Madeleine	31,463	125,852
Charlesbourg	33,443	133,772
Chicoutimi	33,893	135,572
Dollard-des-Ormeaux	25,217	100,868
Drummondville	31,813	127,252
Granby	34,385	137,540
Jonquière	28,430	113,720
Lachine	44,423	177,695
Outremont	28,552	114,708
Pierrefonds	33,010	132,040
Pointe-aux-Trembles	35,567	142,268
Pointe-Claire	27,303	109,212
Rimouski	26,887	107,548
Saint-Hubert <sup>1</sup>	36,854	147,416
Saint-Jean	32,863	131,452
Saint-Jérôme	26,524	106,096
Shawinigan	27,792	111,168
Valleyfield	30,173	120,692
	(602,478)	(2,409,912)
<b>Total</b>	2,948,827	23,001,806

1) Après regroupement avec Lafèche

Source: Recensement de 1971. Le montant de la subvention sera ajusté pour tenir compte des annexions et des regroupements futurs.

**TABLEAU III-4**  
**AIDE FINANCIÈRE AU SECTEUR MUNICIPAL**  
**PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**DE 1969/70 À 1973/74 <sup>1</sup>**

(en milliers de dollars)

	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73*	1973-74*
Subventions à des fins spécifiques					
● Aqueduc et égout	6,388	5,373	9,452	10,846	9,480
● Traitement des eaux usées	—	—	—	7,573	7,108
● Rénovation urbaine et logements municipaux	4,218	13,906	15,632	28,167	33,420
● Entretien des routes	12,299	9,647	11,422	16,035	18,235
● Aide dans les zones spéciales	—	10,241	10,602	10,324	11,310
● Autres	27,689	41,400	35,604	35,847	39,156
	50,594	80,567	82,712	108,792	118,709
Subventions générales					
● Redistribution de la taxe de vente	127,551	143,514	157,054	183,375	197,000
● Subventions aux communautés urbaines et régionales	—	16,845	11,078	4,870	6,450
● Subventions aux municipalités de 50,000 habitants et plus (25,000 et plus en 1973-74 et subventions spéciales aux autres)	5,325	5,602	5,804	6,200	26,002
● Autres (2)	5,075	7,280	10,718	12,300	13,700
	137,951	173,241	184,654	206,745	243,152
Transferts fiscaux					
● Diminution de l'impôt foncier scolaire normalisé de \$1.40 à \$1.30	—	—	—	16,000	34,000
● Droits d'entrée aux courses de chevaux	—	—	—	—	400
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>188,545</b>	<b>253,808</b>	<b>267,366</b>	<b>331,537</b>	<b>396,261</b>

- Remarques: (1) Par aide financière au secteur municipal, nous entendons toute forme d'aide aux municipalités ou à des organismes municipaux, suivant la définition utilisée pour le **Document de travail sur le financement municipal**, on exclut donc les prêts.
- (2) Subventions au regroupement municipal, subventions en guise d'impôt foncier, taxe sur les hôpitaux, les centres communautaires et les maisons d'enseignement, subventions spéciales aux villes de Québec et de Laval.
- (\*) Prévisions.

**TABLEAU III-5**  
**BUDGET DES REVENUS — EXERCICE FINANCIER 1973/74**  
(en millions de dollars)

<b>1- Impôts sur le revenu et sur les biens</b>			
Revenus des particuliers .....	1,560.0		
Profits des sociétés .....	260.0		
Successions .....	41.0		
Capital .....	46.3		
Primes d'assurance .....	30.0		
Places d'affaires .....	3.0		
			1,940.3
<b>2- Taxes à la consommation</b>			
Ventes en détail .....	795.0		
Carburants .....	357.0		
Tabacs .....	77.0		
Repas et hôtellerie .....	68.0		
Télécommunications .....	19.0		
Paris mutuels .....	15.0		
			1,331.0
<b>3- Droits et permis</b>			
Véhicules automobiles .....	128.8		
Boissons alcooliques .....	44.9		
Ressources forestières .....	19.5		
Ressources minières .....	15.1		
Ressources hydrauliques .....	5.7		
Autres .....	16.2		
			230.2
<b>4- Sociétés d'État et divers</b>			
Sociétés des alcools .....	119.0		
Société des loteries et courses .....	42.0		
Hydro-Québec .....	20.0		
Ventes de biens et de services .....	26.7		
Intérêts .....	20.0		
Amendes et confiscations .....	7.4		
Autres .....	9.0		
			244.1
<b>5- Gouvernement fédéral</b>			
Paiements inconditionnels .....	653.7		
Paiements conditionnels .....	221.2		
Paiements enseignement post-secondaire .....	220.5		
			1,095.4
			<u>4,841.0</u>


















**TABLEAU III-6**  
**DÉBOURSÉS EXTRABUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1973/74**  
**(en millions de dollars)**

---

Placements à long terme .....	37.6
Prêts et avances .....	51.2
Remboursement de dettes échues et versements aux fonds d'amortissement .....	204.1
Remboursement du déficit d'Expo '67 .....	1.8
TOTAL des déboursés extrabudgétaires .....	294.7

---

5 domaines regroupant 17 secteurs

<b>RESSOURCES NATURELLES ET INDUSTRIES PRIMAIRES</b> \$186,620,100. 1 secteur	<b>INDUSTRIES SECONDAIRES</b> \$31,547,100. 1 secteur	<b>SAUMPTES</b> \$18,057,000. 4 secteurs	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> \$74,543,400. 2 secteurs	<b>TRANSPORTS</b> \$491,157,500. 2 secteurs
<b>AGRICULTURE</b>  \$127,024,000	<b>INDUSTRIES SECONDAIRES</b>  \$31,547,100.	<b>COMMERCE</b>  \$277,000	<b>IMMIGRATION</b>  \$7,071,000	<b>TRANSPORTS TERRESTRES</b>  \$483,346,600
<b>MINES</b>  \$33,143,700.		<b>TOURISME</b>  \$10,085,100.	<b>RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>  \$4,056,000.	<b>TRANSPORTS MARITIMES ET AERIENS</b>  \$7,908,900
<b>MINES</b>  \$10,207,000.		<b>MARCHE FINANCIER</b>  \$2,529,000	<b>RELACTIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>  \$18,401,600.	
<b>EAU</b>  \$24,295,100.		<b>COMMUNICATIONS</b>  \$2,276,700.		
<b>ÉNERGIE</b>  \$1,805,900.				
<b>PÊCHES MARITIMES</b>  \$5,909,300.				
<b>FAUNE</b>  \$9,534,600.				



MISSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE \$1,555,189,000. \*

3 domaines regroupant 10 secteurs

EDUCATION

\$1,503,351,700.

8 secteurs

ÉDUCATION  
FONDAMENTALE



\$151,946,000.

ÉDUCATION  
FONDAMENTALE



\$327,856,900.

ÉDUCATION  
SECONDAIRE



\$531,216,600.

ÉDUCATION  
TERTIAIRE



\$228,712,800.

ÉDUCATION  
TERTIAIRE



\$396,200,200.

ADMINISTRATION  
ET SERVICES



\$115,142,100.

CULTURE

\$22,750,400.

2 secteurs

ARTS



\$11,494,500.

SECTEUR DE  
MUSEE CULTUREL



\$10,989,900.

LOISIRS ET SPORTS

\$78,086,900.

2 secteurs

SPORTS ET  
JEUNESSE



\$4,355,800.

LOISIRS ET  
RECREATION DE  
PLEIN AIR



\$84,731,100.

**SÉCURITÉ  
DU REVENU**

\$476,299,000.

2 secteurs

**RÉGIMES DE  
COMPENSATION  
DU REVENU**



\$474,499,000.

**RÉGIMES DE  
PROTECTION  
DU REVENU**



\$1,800,000.

**SANTÉ  
ET ADAPTATION  
SOCIALE**

\$1,398,643,200.

4 secteurs

**PROFESIONS ET  
AIDES, CRÉATION**



\$89,083,800.

**RÉGULATIONS DE LA SANTÉ**



\$396,493,000.

**RÉADAPTATION  
SOCIALE**



\$276,576,000.

**ADMINISTRATIONS  
ET SERVICES**



\$35,500,900.

**HABITATION**

\$18,131,000.

1 secteur












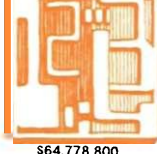

**HABITATION**



\$18,131,000.

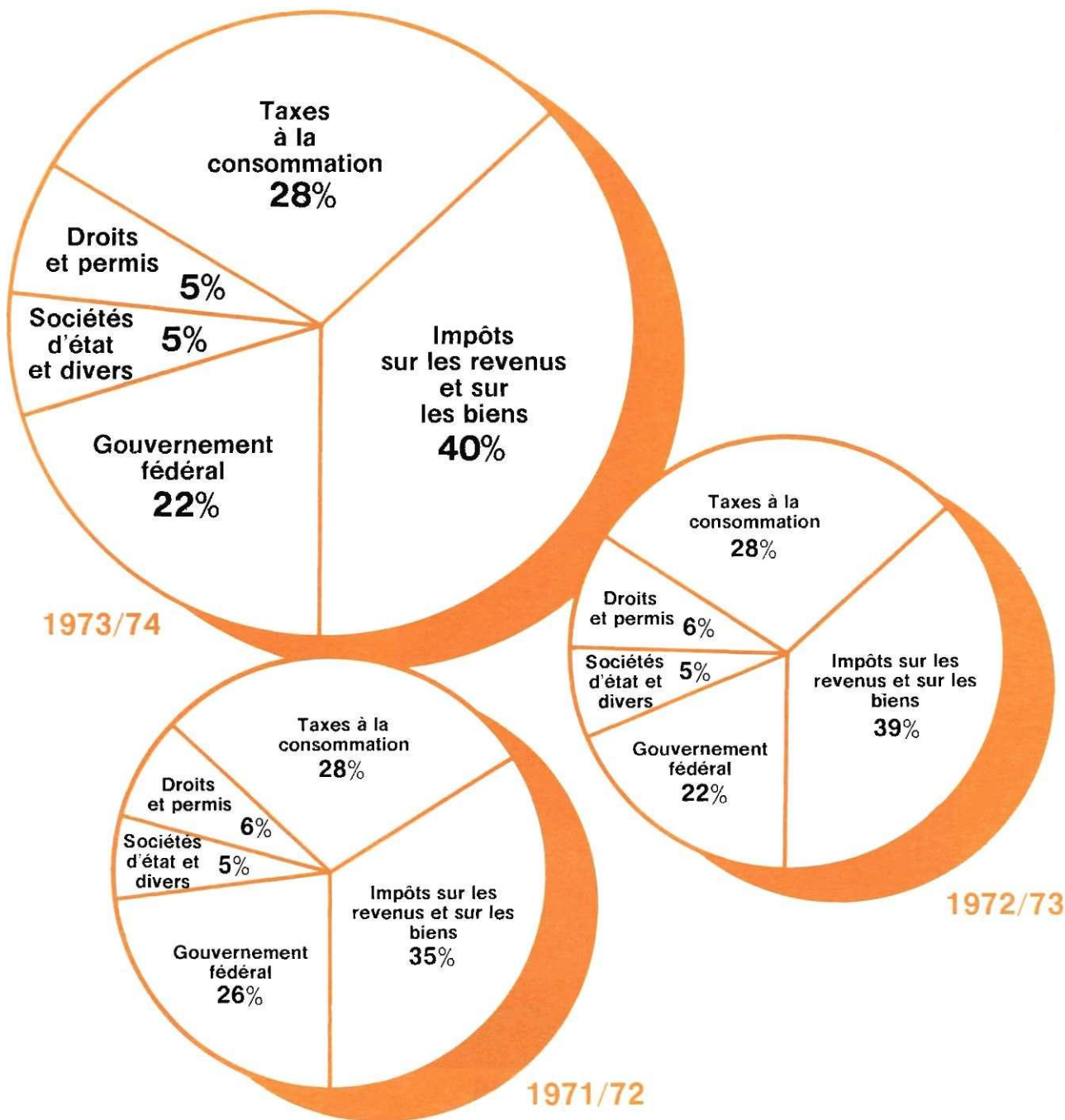
**MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE \$920,016,900. \***

4 domaines regroupant 13 secteurs

<b>INSTITUTIONS POLITIQUES</b> \$301,777,100. 4 secteurs	<b>GESTION ADMINISTRATIVE CENTRALE</b> \$487,439,600. 4 secteurs	<b>RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES</b> \$9,301,200. 1 secteur	<b>PROTECTION DE LA PERSONNE ET DE LA PROPRIÉTÉ</b> \$121,499,000. 4 secteurs
<b>ASSEMBLÉE NATIONALE</b>  \$12,720,200.	<b>ADMINISTRATION DU PERSONNEL</b>  \$27,607,000.	<b>RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES</b>  \$9,301,200.	<b>GESTION JURIDIQUE DU CADRE SOCIO-ECONOMIQUE</b>  \$12,117,800.
<b>DIRECTION DU QUANTIFIÉ SOCIAL</b>  \$4,873,600.	<b>ADMINISTRATION FINANCIÈRE</b>  \$285,606,600.		<b>CONTENTIEUX</b>  \$5,015,100.
<b>INSTITUTIONS ALIÉNÉS</b>  \$34,115,300.	<b>SERVICES DE SOIN</b>  \$109,447,200.		<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>  \$83,438,300.
<b>GESTION MUNICIPALE</b>  \$250,068,000.	<b>STATISTIQUES, PLANIFICATION ET COORDINATION</b>  \$64,778,800.		<b>INSTITUTIONS PÉNALES</b>  \$121,499,000.

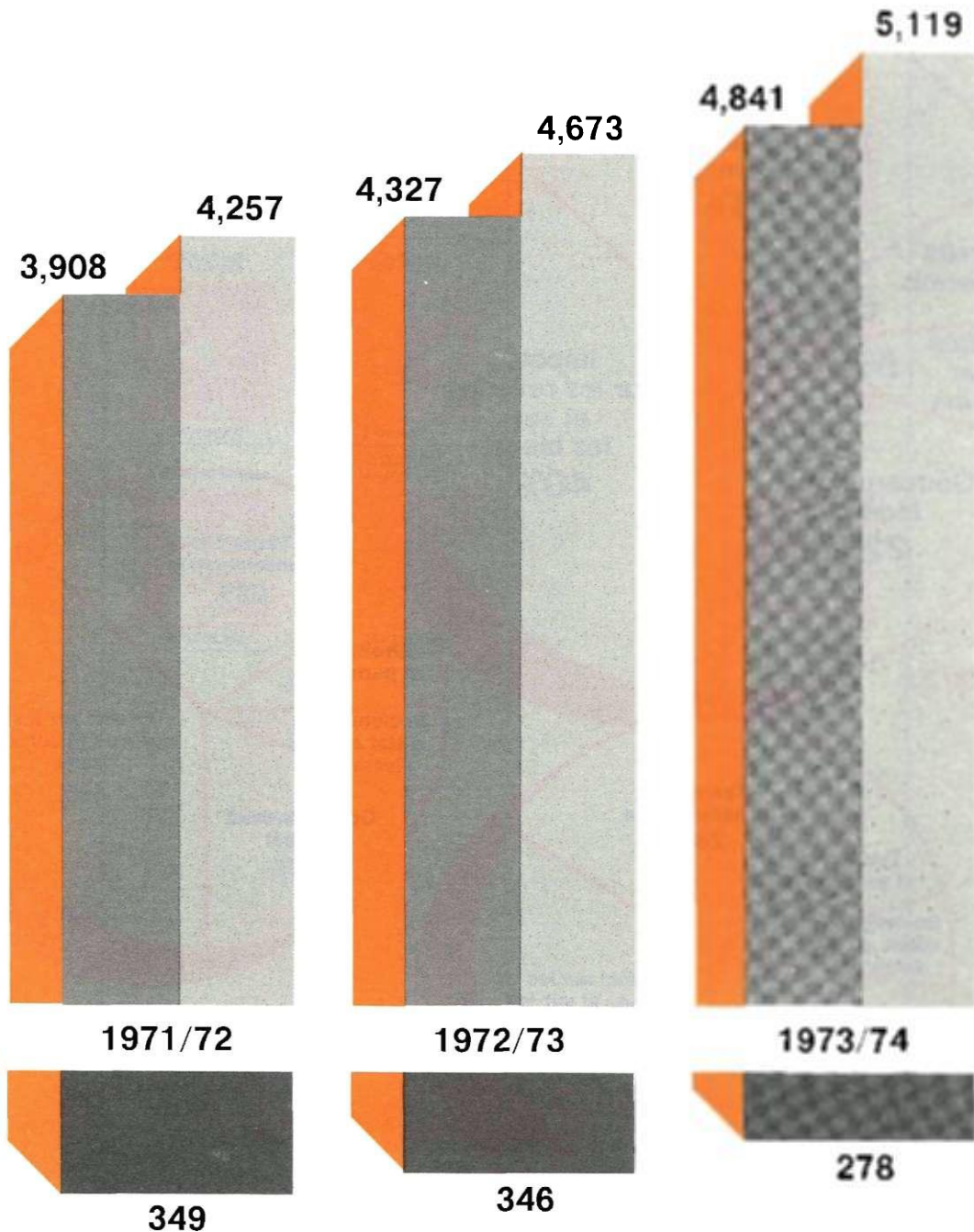
\* Il est à noter que les crédits nets totaux pour l'exercice 1973/74 sont de \$5,119 millions. Ce montant comprend les \$5,068 millions qui avaient été prévus au moment du dépôt à l'Assemblée nationale des crédits auxquels s'est ajouté un montant de \$51 millions lors de la présentation du Discours sur le budget.

# Importance relative des principales sources de revenus





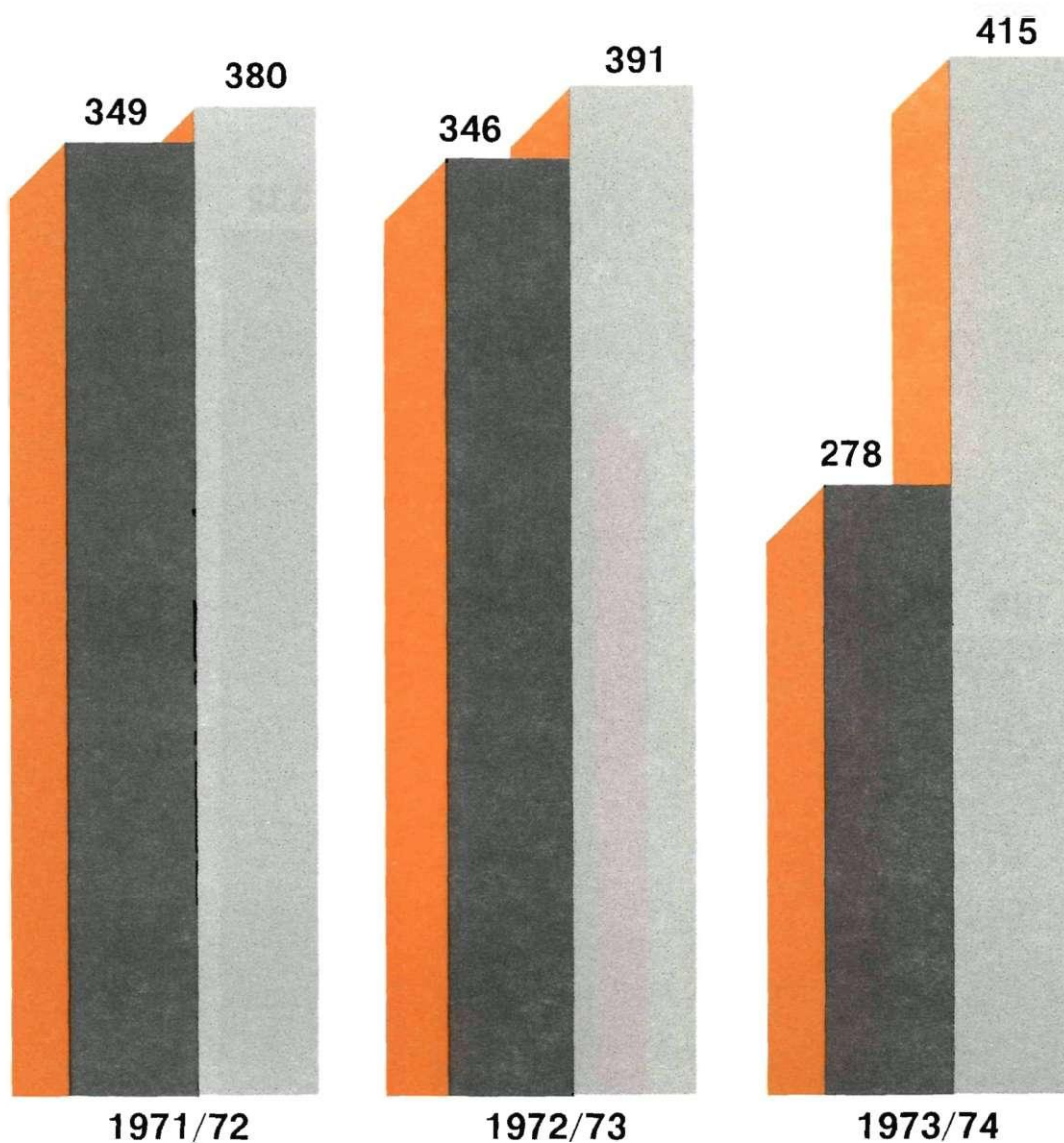
# Sommaire des comptes budgétaires (en millions de dollars)

REVENUS   
DÉPENSES   
DÉFICIT 



# Comparaison entre le déficit et les dépenses de capital (en millions de dollars)

DÉFICIT   
DÉPENSES  
EN IMMOBILI-  
SATIONS 



# Évolution de l'aide consacrée au secteur municipal (en millions de dollars)

